



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2022 DAE 222 : Subvention de fonctionnement (645 750 euros) et convention avec l'Association Institut d'études avancées de Paris

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 6 et 7 février 2012 du Conseil de Paris, par délibération DDEES 2012 – 13, vous avez désigné la Ville de Paris en qualité de membre fondateur de l'Institut d'Etudes Avancées de Paris avec la Région Île-de-France et la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme et approuvé les statuts de l'association.

Cet institut accueille chaque année au cœur de la capitale une communauté internationale de chercheuses et chercheurs de très haut niveau, d'origines et de champs disciplinaires différents en grande majorité dans le domaine des sciences humaines et sociales. Dans un lieu propice aux échanges, les chercheuses et chercheurs invités peuvent ainsi ouvrir et défricher de nouvelles pistes de recherche.

L'IEA est un instrument au service de la Ville dans la compétition mondiale entre villes universitaires, plus spécialement dans les domaines des sciences humaines et sociales. Reconnu comme l'un des meilleurs Instituts d'études avancées au niveau mondial, l'IEA est financé par 11 institutions scientifiques du site parisien dont les principales universités et écoles: Sorbonne Université, Université Paris Cité, Université Paris-Saclay, École normale supérieure, École des Hautes Études en Sciences Sociales, École Pratique des Hautes Etudes, Fondation Maison des sciences de l'homme, Inalco, Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle, Université Gustave Eiffel, Université Paris Nanterre. Il est également soutenu par le Ministère de la recherche dans le cadre d'un Laboratoire d'Excellence (RFIEA), des financements européens et des fondations.

L'IEA offre à ses partenaires institutionnels des espaces d'échange et des dispositifs facilitant les collaborations, en particulier internationales (séminaires, chaires thématiques, conférences, accueil du club des doctorants CIFRE de la Ville de Paris, etc.). Il accueille annuellement une grande variété de projets de recherche et une centaine d'événements scientifiques de haut niveau, qui sont ensuite valorisés numériquement.

Depuis 2019, sous l'impulsion de son directeur, Saadi LAHLOU, l'IEA a orienté son activité vers le traitement des grands défis sociétaux (climat, crise sanitaire, résilience, inégalités, migrations, guerre, etc.), en jetant des ponts avec les milieux extra-académiques. Cette tendance se renforce en 2022 avec sa nouvelle présidente, Bettina LAVILLE, pionnière des questions du développement durable et de l'adaptation aux changements climatiques.

L'IEA a développé de nouveaux outils d'intelligence collective pour les collaborations locales, internationales et interinstitutionnelles, ou encore la valorisation multimédia. Parmi eux le netboard, révolutionnaire, qui a permis le développement du World Pandemic Research Network et l'organisation en 2021 par l'IEA de la première conférence internationale, gratuite et numérisée, sur l'impact social du Covid.

L'IEA sert à attirer à Paris des scientifiques étrangers de très haut niveau. Il a reçu dans les cinq dernières années près de 1.200 candidatures d'excellence et accueilli 144 chercheurs de 35 nationalités et 24 disciplines différentes, sur recommandation des universités parisiennes et sélectionnés par des experts internationaux.

Ces fellows contribuent à l'insertion de leurs collègues parisiens dans les meilleurs cercles et les rendent visibles mondialement. La plupart des fellows conservent à leur retour des liens actifs avec les chercheurs du site parisien et deviennent des ambassadeurs de la recherche française. Certains sont recrutés par des universités parisiennes après avoir été repérés par l'IEA (quatre recrutements dans les cinq dernières années, et quatre invitations de long terme – Bourses Marie Curie et Blaise Pascal).

Sur les cinq dernières années, malgré la crise du Covid, les fellows de l'IEA sont intervenus à 204 reprises dans des événements scientifiques de leurs collègues franciliens, et 482 chercheurs du site sont intervenus dans des événements de l'IEA.

L'IEA de Paris contribue ainsi au rayonnement international de la Ville de Paris, à l'instar des instituts d'études avancées les plus réputés, comme ceux de Princeton, Harvard ou Berlin. A cette fin, l'Hôtel de Lauzun situé 17 quai d'Anjou – Paris 4e, propriété de la Ville, a été dédié à l'accueil des chercheuses et chercheurs invités de l'IEA de Paris, et votre assemblée a approuvé en février 2010 le principe de travaux d'aménagements, permettant à l'IEA d'y accueillir en résidence sa première promotion de chercheuses et chercheurs en 2013.

La stratégie de l'IEA pour le moyen terme est de poursuivre et renforcer les évolutions récentes, qui ont démontré leur pertinence :

- Continuation d'une politique d'invitations de chercheurs sur des thèmes en lien avec les grands enjeux sociétaux ;
- Amélioration du modèle d'invitations des chercheurs (cycle rapide avec séjours courts, thématiques ciblées) ;

- Développement d'infrastructures et de formats au service de l'intelligence collective et des transitions (plateformes à entrées multiples, production participative, nouvelles formes de diffusion, cycles et projets en partenariat, exploration de collaborations avec l'APUR...)
- Renforcement de l'attractivité internationale du territoire par la contribution à une politique de site parisien avec Welcome Science (projet de plateforme d'accueil des chercheurs à Paris) en collaboration avec le Campus Condorcet et la Fondation Maison des Sciences de l'Homme.

L'institut accompagne la Ville dans sa politique de soutien à la recherche. L'IEA opère par exemple la sélection scientifique et l'animation du réseau des doctorants CIFRE de la Ville. Des liens ont également été créés avec des directions de la Ville et l'Académie du climat. Pour amplifier ces interactions et permettre de travailler sur des thématiques d'intérêt parisien et métropolitain, l'IEA a fait plusieurs propositions de nouveaux dispositifs (chaires thématiques, courts séjours de chercheur, groupes de chercheurs ou de jeunes chercheurs, ateliers de travail avec les chercheurs de l'IEA, ou encore événements scientifiques et grand public) qui pourront être mis en œuvre en 2023.

Outre les locaux dédiés aux chercheuses et chercheurs invités de l'IEA à l'Hôtel de Lauzun, la Ville a souhaité s'assurer que l'IEA disposait des moyens nécessaires au fonctionnement d'un institut d'envergure mondiale, prévoyant un soutien financier à cet effet. Ainsi, il est proposé d'attribuer en 2023 une subvention à l'IEA pour accompagner son développement et permettre à l'association de faire face à ses dépenses estimées à 2 070 646 euros pour l'année 2023.

Je vous propose donc qu'une subvention de fonctionnement de 645 750 euros pour 2023 soit attribuée à l'Institut d'Études Avancées de Paris. Ce montant de subvention apparaît en retrait par rapport à l'année précédente. En effet, l'IEA de Paris va accroître ses recettes propres avec l'adhésion de nouveaux membres, le lancement d'un programme d'accueil de groupes pour préparation de projets européens en partenariat avec le RFIEA, le lancement de nouvelles chaires financés et la vente d'outils numériques développés par l'institut à des partenaires locaux et internationaux.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2022 DAE 222 Subvention de fonctionnement (645 750 euros) et convention avec l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil
Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des

par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris et lui demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris dont le siège social est situé 17 quai d'Anjou à Paris (4^{ème}), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 645 750 euros et une subvention d'investissement sont attribuées à l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris dont le siège social est situé 17 quai d'Anjou à Paris (4^{ème}).

Article 3 : La dépense correspondante est imputée sur le budget de fonctionnement 2023 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

.